

## 1. Nom et adresse de l'organisme responsable du dernier recensement :

Oficina Nacional del Censo, Comité Estatal de Estadísticas; Calle 40-A no. 301, esquina 3era. Miramar, La Habana.

## 2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années) :

1953, 1970 et 1981. La présente description se réfère principalement au recensement de 1981, mais il y est fait aussi référence aux précédents recensements (cf. para. 8), ainsi qu'au prochain recensement (cf. para. 9).

## 3. Champ du recensement :

a) *Territoire couvert* : Ensemble du pays.

b) *Personnes couvertes* : Ensemble de la population de tous âges.

## 4. Période de référence :

La période de référence retenue dans les questions posées sur la population active, l'emploi et le chômage est la semaine (du samedi au dimanche de la semaine suivante) précédant le jour du recensement.

## 5. Principaux sujets :

a) Population totale, selon le sexe et l'âge :	oui
b) Population active, par sexe et groupe d'âge :	oui
c) Population active, par industrie et par sexe :	oui
d) Population active, par profession et par sexe :	oui
e) Population active, d'après la situation dans la profession et par sexe :	oui
f) Durée du travail :	oui
g) Autres questions concernant l'activité de la personne recensée :	non

Réf. a) L'âge est défini à la fois en termes d'année de naissance et d'âge révolu à la date du recensement.

Réf. f) On a demandé aux personnes pourvues d'un emploi de spécifier le nombre d'heures réellement effectuées pendant la semaine de référence, afin de déterminer si elles avaient travaillé 8 heures ou plus au cours de cette période. Mais cette question n'a pas été incluse dans le questionnaire.

## 6. Concepts et définitions :

a) *Population active* : Elle comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui, pendant la semaine de référence, étaient pourvues d'un emploi et les personnes en âge de travailler (de 17 à 59 ans pour les hommes et de 17 à 54 ans pour les femmes) qui étaient alors au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. Les forces armées sont aussi incluses dans la définition.

b) *Emploi* : Sont considérées comme "pouvues d'emploi" toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui, à la question "Que faisiez-vous au cours de la semaine précédant le recensement?", ont répondu qu'elles travaillaient. Entrent aussi dans cette définition :

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une exploitation familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes du travail;
- iv) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- v) les conscrits (service militaire ou civil);
- vi) les détenteurs de plusieurs emplois;

vii) les apprentis et les stagiaires.

Seules les personnes appartenant à la catégorie i) peuvent être identifiées séparément.

Les apprentis et les stagiaires sont inclus s'ils sont rémunérés, mais sont exclus s'ils sont seulement logés et nourris; sont aussi inclus les "élèves enseignants" et les "élèves assistants", s'ils reçoivent une subvention financière. La définition exclut les ouvriers agricoles qui louent des terres appartenant à l'Etat, sans travailler pour ce dernier. Les étudiants travaillant à temps partiel sont inclus s'ils ont accompli un travail rémunéré de plus de 8 heures pendant la semaine de référence. Les diplômés de l'Université qui travaillent dans des "services sociaux" sont aussi inclus s'ils reçoivent un salaire.

c) *Chômage* : Sont considérées comme "chômeurs" toutes les personnes en âge de travailler (de 17 à 59 ans pour les hommes et de 17 à 54 ans pour les femmes) qui, à la question "Que faisiez-vous la semaine précédant le recensement", ont répondu qu'elles avaient cherché du travail parce qu'elles n'en avaient plus. La recherche d'un travail consiste à s'adresser aux "Direcciones Municipales de Trabajo del Organismo Local de Poder Popular" pour trouver un travail rémunéré ou à attendre les résultats d'une telle démarche, à condition que la personne soit prête à accepter le travail demandé ou un travail semblable si on lui en offre un. Entrent aussi dans cette définition les personnes qui, pour des raisons particulières comme une maladie temporaire, n'ont pas pu faire cette recherche, ainsi que celles qui ont déjà pris leurs dispositions pour commencer un nouveau travail après la semaine de référence. La définition inclut aussi les étudiants en quête de travail, mais exclut les personnes à la recherche d'un premier emploi.

#### 7. Classifications utilisées :

Les personnes pourvues d'un emploi et les chômeurs ayant précédemment travaillé, ainsi que les retraités et les personnes touchant une pension, sont classifiés par industrie, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) *Branche d'activité économique (industrie)* : Pour déterminer le groupe d'industrie on a demandé aux personnes d'indiquer la principale activité de l'entreprise ou de l'établissement où elles travaillaient ou avaient travaillé en dernier lieu. Pour coder la branche d'activité on a utilisé 72 groupes. Il n'a pas été établi de liens avec la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI-68, rév. 2).

b) *Profession* : Pour déterminer la profession on a demandé aux personnes d'indiquer l'emploi auquel elles consacraient (ou avaient consacré en dernier lieu) la plus grande partie de leur temps. Pour coder la profession on a utilisé 34 groupes. Il n'a pas été établi de liens avec la Classification internationale type des professions (CITP-68).

c) *Situation dans la profession* : Pour déterminer cette variable on a demandé à la personne d'indiquer sa catégorie professionnelle. Pour coder la situation dans la profession on a utilisé 6 groupes : fonctionnaire; salarié du secteur privé; membre d'une coopérative de producteurs; propriétaire exploitant d'une petite exploitation agricole; travailleur indépendant; travailleur familial non rémunéré.

#### 8. Recensements de population antérieurs :

La période de référence utilisée au recensement de 1953 était initialement la semaine précédant l'entretien, mais elle a été ensuite portée à 4 semaines. En 1970, la période de référence était la même qu'en 1981, à savoir la semaine précédant le recensement.

En 1953 et 1970, étaient considérées comme pourvues d'un emploi les personnes âgées de 17 à 60 ans (pour les hommes) et de 17 à 55 ans (pour les femmes).

En 1953, tous les travailleurs familiaux non rémunérés étaient considérés comme faisant partie de la population active; en 1970 et 1981, un minimum de 15 heures de travail par semaine a été retenu pour l'inclusion de cette catégorie dans la population active.

Dans tous les recensements, la définition de l'emploi a inclus les forces armées.

Le recensement de 1953 comportait aussi des questions sur les heures de travail réellement effectuées pendant la période de référence par toutes les personnes pourvues d'un emploi, ainsi que sur le nombre de semaines de travail effectuées au cours de l'année précédant le recensement (soit 1952).

Lors du recensement de 1953, on avait codé la profession d'après la Classification des professions de 1951 pour le recensement des Amériques (Clasificación Ocupacional para el Censo de las Américas, 1951), l'industrie d'après la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), et la situation dans la profession en utilisant 4 groupes : salariés travaillant pour des particuliers; fonctionnaires de l'Etat, y compris les forces armées; travailleurs familiaux non rémunérés; travailleurs indépendants.

En 1970, toutes les personnes pourvues d'un emploi et tous les chômeurs (y compris ceux qui étaient à la recherche de leur premier emploi) avaient été classifiés d'après leurs caractéristiques économiques. Les personnes à la recherche de leur premier emploi l'avaient été d'après leur spécialisation ou leur formation. Des questions sur le nom et l'emplacement du lieu de travail avaient aussi été posées.

#### 9. Prochain recensement de population :

Il est prévu pour 1992 et rassemblera des informations sur la population active et ses composantes.

Les mêmes questions et la même période de référence seront utilisées pour déterminer et décrire la population active et ses composantes.